



Polémique autour de Laure Uwase volet 2 :

Qu'est-ce que la polémique autour de Laure Uwase nous apprend sur les fantômes du Rwanda ?

Mots-clés : Laure Uwase ; Commission vérité et réconciliation ; Belgique ; Rwanda

Marlène Izere

Laure Uwase, le choix d'une experte controversée

Laure est une jeune avocate d'origine rwandaise.

Elle est l'une des rares avocates rwandaises à plaider au barreau en tant que néerlandophone. Elle s'est présentée aux élections il y a quelques années sur la liste CD&V à Denderleeuw. Elle est membre de l'ASBL Jambo depuis 2010. Pendant quelques années, elle a été rédactrice en chef du média et elle a été secrétaire générale de l'association.

Norman Ishimwe Sinamenye, l'actuel secrétaire générale de Jambo, explique qu'elle continue à contribuer de en tant que membre adhérente mais qu'elle est extrêmement prise par son travail et sa vie familiale.

“Elle a écrit beaucoup d'articles pour Jambonews mais aussi, pour d'autres médias ainsi que des travaux dans le cadre académique. Elle n'a pas été choisie en tant que membre de Jambo mais, elle a été désignée pour ses qualités et son expertise juridique. Son profil n'est pas celui d'une historienne ou d'une académicienne, elle apportera à cette commission une autre facette : celle de sa connaissance de la société civile et de la communauté belgo-rwandaise. De plus, Laure a beaucoup contribué au travail que mène Jambo asbl depuis 2008 à propos des questions liées à la réconciliation, la cohabitation pacifique et le vivre ensemble. C'est la plus-value qu'elle apportera à ce groupe d'expert. » (Sinamenye, 2020)

Pour Eline, c'est un choix réellement indéfendable. *“Je doute qu'on puisse lui accoler le titre d'experte. Il est vrai qu'elle a fait un travail journalistique et qu'elle a écrit des articles sur le conflit dans l'est du Congo mais ce n'est pas quelqu'un qui a fait de la recherche comme Gillian Mathys ou Anne-Wetsi Mpoma.*

La commission a pour objectif deux choses : la vérité et la réconciliation. Pour ces 2 objectifs, elle n'est pas la bonne personne. Son discours ne représente pas la vérité. Elle fait partie d'un groupe qui remet en question les discours académiques sur l'histoire du Rwanda et de l'est du Congo. Le deuxième objectif, c'est la réconciliation. Pour moi, quand on parle de réconciliation, il faut faire appel à des personnes qui soient soutenues par de grands groupes. Sinon, il n'y aura pas une légitimité dans la population.” (Mestdagh, 2020)

Pour Christian Lukenge, *“ce choix fait partie d'un amateurisme ou alors, d'un agenda politique. Elle a été nommée par le CD&V pour son expertise. Pourtant, elle fait partie de Jambo ASBL, qui est accusé depuis des années d'avoir un discours au minimum ambigu autour du génocide.*

Je ne la connais pas personnellement mais le processus de nomination n'était pas clair. On aurait aimé avoir des critères clairs, larges et inclusifs. Il y a eu des discussions entre partis et dans ce cadre-là, beaucoup de noms sont sortis, sans qu'on sache pourquoi tel choix et pas l'autre. Je n'ai pas envie de centrer mon point sur Laure en tant que Laure car c'est tout le processus opaque qui a amené à ce genre de choix. Le CD&V qui a choisi Laure ne pouvait pas ne pas savoir que ça allait créer des débats et des tensions. Je questionne le choix des politiques de ne pas prendre assez au sérieux ces questions-là. Le colonialisme nous a structurellement divisé et nous a empêchés d'avoir des relations apaisées. Ça a toujours été un processus de domination. Tous ces conflits ont des racines coloniales.» (Lukenge, 2020)

Une diaspora rwandaise divisée

Pour Eline, au-delà du choix de Laure, le problème c'est que la commission a une très faible connaissance de la diaspora.

“Ils auraient dû invités plusieurs personnes de la diaspora. Je crains que ce choix soit aussi un résultat trop essentialiste. Ils ne sont pas conscients des politiques internes de la diaspora. (...) C'est normal qu'il n'y ait pas une seule position. C'est ça la politique. Il faut plusieurs points de vue. Si tu veux réconcilier, il faut différentes personnes. Je ne pense pas qu'une seule personne puisse représenter la diaspora et tous les profils peuvent être contestés. Mais c'est pour cette raison, qu'il faudrait une diversité de profils. Je ne crois pas qu'il y ait une seule personne qui soit légitime pour parler au nom de tous.

Ce qui est assez étonnant, c'est qu'ils aient choisi Laure en tant qu'experte, alors qu'elle est membre de Jambo. Tandis qu'Ibuka Belgique faisait partie des associations invitées à débattre en tant que “représentants de la diaspora... Pour Wouter De Vriendt, c'est un projet novateur d'avoir impliqué des membres de la diaspora et c'est un travail pionnier » (Mestdagh, 2020).

Ibuka ou Jambo ASBL

Laure fait partie de Jambo ASBL et c'est ce qui lui est principalement reproché. Pour bien comprendre ce qu'il se joue, il faut connaître qui est Ibuka et Jambo ASBL.

Ces 2 associations n'ont pas la même vision de ce qui s'est déroulé durant les années 90 au Rwanda et n'ont pas les mêmes objectifs.

- « Ibuka Mémoire et Justice asbl est une association fondée le 16 août 1994 à Bruxelles. IBUKA-Mémoire et Justice est une association sans but lucratif fondée en août 1994, regroupant les survivants du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda. Chaque année IBUKA M&J organise des conférences, colloques réunissant experts, juristes, historiens et différents acteurs dans le domaine de la recherche scientifique afin de répondre aux objectifs du 'Décret Mémoire'. » (Ibuka Mémoire & Justice – Centre labellisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Décret Mémoire))
- Jambo ASBL est une association créée en 2008, avec comme objectif de mobiliser les ressources nécessaires afin d'œuvrer à l'instauration et la pérennisation d'un état de droit en Afrique des Grands Lacs et principalement au Rwanda. Et pour ce faire, ils ont lancé plusieurs projets. Le plus connu, c'est Jambo News lancé en 2010. Ils publient des enquêtes, des analyses sur des sujets touchant les Grands Lacs et surtout, le Rwanda. *“On tente aussi de soutenir les victimes de toutes les tragédies qui ont touché la région*

des grands lacs au travers de projets tels que Mpore, Mémoire et Justice” (Sinamenye, 2020)

Pour Eline, impliquer quelqu’un comme Laure traduit une forme d’ignorance : *« Ils ont un regard très homogène de la communauté et ils n’ont pas réagi au rappel à l’ordre d’Ibuka. Faire le choix de Laure est un choix politique, qui divise trop. (...) Sarah Demart aurait été un choix judicieux car elle connaît très bien les différentes diasporas et elle voit les dynamiques internes. Elle a un point de vue holistique et elle voit les enjeux. C’est une expertise que nous n’avons pas dans la commission et je pense que c’est un grand problème car ils veulent faire quelque chose pour la diaspora mais ils ne connaissent rien aux diasporas. C’est un problème dans le monde académique en Belgique. On a fait qu’une seule étude en 2017 sur le sujet et c’est trop peu. »* (Mestdagh, 2020)

Pour Norman, l’association Ibuka refuse constamment d’entrer dans un dialogue.

“ Les victimes tutsies sont nos frères et sœurs et on se définit en tant que rwandais. Les victimes tutsies sont nos frères et sœurs et on se définit en tant que rwandais. Qui peut dire qu’il n’avait pas dans sa famille ou ses proches des personnes qui ont été tuées dans le génocide perpétré contre les Tutsi ? Ce génocide a été un malheur et une plaie indélébile pour tous les Rwandais. En 2011, lors de la commémoration et de la marche aux flambeaux, nous avons décidé de participer en toute quiétude par solidarité mais les services de l’ambassade du Rwanda nous ont exclus avec virulence de cette marche aux flambeaux. Même chose, lors des Rwanda Day, qui avait lieu à Paris et à Amsterdam, nous avons aussi été exclus. (...) Ils refusent constamment l’échange et le dialogue.

Ibuka a été invité en tant que membre de la diaspora mais ils ont décliné l’invitation. Laure Uwase l’a rappelé durant la séance publique de la commission d’octobre 2020. Elle a dit fortement regretté l’absence d’Ibuka. En refusant de participer, Ibuka a souhaité mettre une pression supplémentaire sur les parlementaires, en leur demandant de choisir entre Ibuka et Jambo.

Une de nos attentes vis-à-vis de cette commission est qu’elle puisse contribuer à apaiser les tensions au sein de la diaspora belgo-Rwandaise. Certaines des causes de ces tensions ont des origines coloniales. Plutôt que de pointer du doigt la présence de Laure dans le groupe d’expert de la commission, il aurait fallu encourager la présence d’autres experts belgo-rwandais défendant d’autres idées que celles de Laure Uwase. Attaquer Laure Uwase revient à stigmatiser un peu plus les milliers de citoyens belgo-rwandais qui se reconnaissent en elle. Deux solutions sont possible soit jouer le jeu du régime rwandais en faisant passer toute cette communauté pour des négationnistes, des génocidaires ou des terroristes soit voir au-delà de la campagne de diabolisation menée depuis Kigali et se rendre compte que Laure est l’émanation d’une communauté composée globalement de rescapés de crimes commis par le pouvoir de Kigali, de déçus du régime et de personnes qui ont fui les exactions commises au Rwanda. Ce n’est pas un problème ethnique puis que des deux côtés on retrouve des Hutus et des Tutsis. Nous pensons que la solution n’est pas de marginaliser ces milliers de citoyens mais au contraire, il est important d’écouter leurs revendications et encourager le dialogue avec la diaspora rwandaise soutenant le régime en place. Il est là le vrai problème. Ce n’est pas un problème de négationnisme ou d’ethnie mais un problème politique. Je regrette que tous ceux qui ont souhaité commenter et critiquer la présence de Laure Uwase dans le groupe d’experts n’aient pas pris le temps de comprendre le fond du problème qui gangrène les Rwandais.

Sans échange, dialogue et débat ouvert, nous n'arriverons jamais à une réconciliation. Mais nous ne considérerons jamais Ibuka comme des ennemis. Nous ne cesserons jamais de tendre la main à Ibuka. Par contre, on pense que l'association, dans sa forme actuelle défend les intérêts du régime du FPR au pouvoir au Rwanda et non pas l'intérêt des rescapés tutsis. On ne souhaite pas rester dans un sectarisme qui ne mènera qu'aux divisions et aux erreurs du passé.”.” (Sinamenye, 2020)

Pour Norman, “ *Les membres d'Ibuka qui étaient critiques du gouvernement ont été exclus et aujourd'hui, l'association est tenue d'une main de fer. Ibuka-Rwanda, a été créé au lendemain du génocide et les membres fondateurs sont soit en exil, soit en prison. Il y a eu une grosse bataille pour que le gouvernement reprenne Ibuka sous son aile, au Rwanda. Pour Ibuka-Belgique c'est le même problème : l'association a été reprise par les tenants d'une ligne dur sous l'impulsion de l'ambassade du Rwanda en Belgique et dans l'intérêt du régime du FPR.”.*” (Sinamenye, 2020)

« *Depuis 1998, c'est le Président de la République rwandaise qui choisit le président d'Ibuka-Rwanda* » (Cros, 2011) *Et plusieurs anciens cadres d'Ibuka-Rwanda sont aujourd'hui en exil. Dans un rapport du « International Crisis Group », on parle d'Ibuka Rwanda comme étant une association ayant le droit d'exercer ses activités tant qu'elle ne rentre pas en contradiction avec les dires du gouvernement en place. (ICG, 2002, p. 12)*¹

Jambo, une association révisionniste et négationniste ?

Jambo est accusé de soutenir la thèse du “double génocide”. Ceux qui soutiennent cette thèse sont accusés d'être négationnistes et révisionnistes.

Pour Eline, c'est très problématique et loin de la vérité historique. “*Les personnes de Jambo sont engagées dans un révisionnisme de l'histoire et c'est l'opposé de la vérité. Ils contournent la vérité et enlèvent certains éléments, changent la chronologie des événements et minimisent complètement certains faits. Même si les 2 camps ont été touchés et que beaucoup de hutus sont morts, il n'est pas historiquement correct de parler d'un double génocide. Ce n'est pas la vérité et ce n'est pas défendable historiquement*” (Mestdagh, 2020)

Selon Norman de Jambo, les accusations de négationnisme ne sont pas légitimes et n'ont jamais abouties à aucune plainte. “*On accuse Jambo d'être une association négationniste du génocide contre les Tutsis. Nous savons que c'est une accusation qui est faite pour décrédibiliser Laure et qui n'a rien à voir avec la réalité. Il existe depuis 2018, une loi qui pénalise le négationnisme. Pourtant, ni l'asbl Jambo, ni aucun de ses membres n'ont jamais reçu la moindre plainte à ce sujet. Jambo reconnaît le génocide contre les Tutsis sans la moindre ambiguïté. On donne la parole aux victimes et on fait des actions pour soutenir les rescapés. On a écrit plusieurs articles au sujet du génocide contre les Tutsis. Cette accusation est faite sans la moindre preuve et c'est quelque chose d'assez aberrant. Depuis notre création, on dénonce les crimes perpétrés par le régime*

¹ Aux pages 28 et 30 du document, les noms des anciens membres d'Ibuka qui ont dû fuir le Rwanda sont cités.

en place. On dénonce un génocide, documenté dans le report mapping, contre les Hutus à l'est du Congo. (...) On nous accuse de négationnisme pour éviter de parler de ces crimes. Nous pensons que c'est pour cette raison que Laure, Jambo asbl et tous nos membres sont régulièrement attaqués." (Sinamenye, 2020)

Jambo a déposé une plainte en janvier 2019 pour calomnies et diffamation. L'instruction est en cours. (Sinamenye, 2020)

Dans l'extrait du report mapping des Nations Unies, cité par Norman et paru en 2010, l'ONU explique que des réfugiés hutus dans l'est du Congo ont été attaqués et tués :

"Plusieurs incidents répertoriés dans le présent rapport révèlent des circonstances et des faits à partir desquels un tribunal pourrait inférer l'intention de détruire en partie le groupe ethnique hutu en RDC, si ces circonstances et ces faits sont établis hors de tout doute raisonnable. Les attaques apparemment systématiques et généralisées décrites dans le présent rapport, ayant ciblé de très nombreux réfugiés hutus rwandais ainsi que des membres de la population civile hutu et causé leur mort, révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide. D'abord l'ampleur des crimes et le grand nombre de victimes sont démontrés par les nombreux incidents décrits plus haut. L'usage extensif d'armes blanches (principalement des marteaux) et le massacre systématique des survivants, dont des femmes et des enfants, après la prise des camps montrent que les nombreux décès ne sont pas imputables aux aléas de la guerre ou assimilables à des dommages collatéraux" (ONU, 2010, p. 289)

Sur la question du double génocide, Norman explique que : « *Les deux génocides n'ont ni les mêmes auteurs, ni les mêmes victimes. Les auteurs du premier génocide ne sont pas les victimes du second, tout comme les victimes du premier génocide ne sont les auteurs du second. Les deux génocides ont été perpétrés sur des périodes différentes, avec des moyens différents, une méthodologie différente et sur un espace géographique différents. Il n'y a pas lieu de les opposer. Un génocide plus un génocide cela fait deux génocides et non pas zéro, et c'est encore plus grave ! Chaque rwandais devrait avoir à cœur les victimes qu'elles soient Twa, Tutsi ou Hutu.*

Les victimes du génocide contre les Tutsis de 1994 ne sont donc en aucun cas à confondre avec les criminels du FPR. Tout comme les victimes du génocide contre les Hutus ne sont en aucun cas à confondre avec des criminels tels que les Interahamwe."

Aujourd'hui, au stade actuel de la recherche, on parle de "génocide contre les tutsis et de massacre contre les hutus modérés". Mais pour beaucoup de hutus qui se sont réfugiés en RDC, lors de la prise de pouvoir du FPR, parler de crimes de guerre ne suffit pas.

« Plus récemment, le Docteur Mukwege, Prix Nobel de la Paix 2018, a déclaré qu'il fallait être de mauvaise foi pour nier qu'il y ait eu un génocide en RDC en référence aux massacres perpétrés par le FPR.² Avant la sémantique juridique ce que nous demandons avant tout c'est la reconnaissance des victimes Hutu et la justice pour les rescapés des crimes commis contre les Hutus. Car aujourd'hui, il y a débat sur l'existence d'un génocide contre les Hutus mais il n'y a plus de débat sur le fait que les Hutus aient été au moins victimes de crimes de masse et

² <https://www.7sur7.be/monde/il-faut-etre-de-mauvaise-foi-pour-nier-qu-il-y-a-eu-un-genocide-en-rdc~a0d25f9b/>

crimes contre l'humanité. Dans ce cas, toutes les personnes de bonne volonté devraient soutenir la création d'un tribunal pour juger les auteurs de ces crimes et ainsi rendre justice aux victimes Hutus, les personnes de bonne volonté devraient soutenir la création d'un tribunal pour juger les auteurs de ces crimes et ainsi rendre justice aux victimes Hutus. »(Sinamenye, 2020)

Du côté des historiens, il est difficile d'employer le terme de "génocide" dans une population majoritaire car comme l'explique le journaliste Théophile Kouamouo *"D'un côté, il y a une minorité, susceptible d'être exterminée. Et de l'autre, il y a la majorité. Il n'est pas possible d'en finir avec la majorité. On considère que dans un contexte où il n'y a pas d'armes massives, cette thèse est fallacieuse."*³

Pourtant, ces théories commencent à affluer notamment, à cause de la sortie de plusieurs livres récents.⁴ Le TPIR est souvent accusé d'avoir appliqué une justice des vainqueurs car les juridictions gacaca n'ont pas assez jugé les crimes du FPR. Il est très important de faire la lumière sur tout ce qui s'est passé avant, après et pendant le génocide. Il est important qu'un réel travail scientifique soit effectué, loin de toute considération politique afin de mieux comprendre les raisons historiques et sociales qui créent autant d'instabilité dans la région des Grands-Lacs. Et je suppose que la Commission sera à même de répondre à certaines questions.

Laure a gardé sa place dans cette commission, malgré les accusations...

Eline a pu discuter avec Wouter de Vriendt :

"Pour le président de la commission, on ne pas affirmer qu'elle soit négationniste car elle a reconnu le génocide dans certains articles. Pour moi, c'est une forme d'ignorance car l'ASBL dont elle fait partie a parfois donné une plateforme à des négationnistes." (Mestdagh, 2020)

La peur du président de la commission, c'était d'ouvrir une brèche. S'il prenait la décision de virer l'une ou l'autre personne, d'autres membres seraient contestés. Cette commission risquait également de perdre sa légitimité si elle licencierait une des seules femmes noires présentes. (Mestdagh, 2020) D'un point de vue symbolique, c'est aussi important d'avoir des personnes noires. *"Anne-Wetsi par exemple, ne souhaite pas être la seule afrodescendante dans cette commission."* Mais pour Eline, *"garder Laure délégitime tout le projet, alors que c'est déjà une commission très compliquée."* (Mestdagh, 2020)

Norman de Jambo estime que c'est grâce à la mobilisation d'une partie de la diaspora que Laure a pu rester dans la commission. *"Après le discours virulent d'un membre de la NVA, l'accusant de soutenir des terroristes, la commission a décidé de réfléchir à son cas sans la présence de Laure. Durant cette semaine, plusieurs personnes ont écrit des lettres pour soutenir Laure, dont une lettre signée par 1124 personnes, demandant à ce que Laure reste. Ce n'était pas une initiative de Jambo mais de la communauté. Je ne connais pas en détail les raisons de son maintien mais les membres de la commission se sont rendu compte que Laure était soutenue"*

³ RWANDA, CONGO : CETTE JOURNALISTE ACCUSE KAGAME ET LES ÉTATS-UNIS
<https://www.youtube.com/watch?v=kobv7HAQVw4>

⁴ Le chercheur Charles Onana a publié un livre sur l'Opération turquoise et Judi Rever (journaliste canadienne) a publié l'éloge du sang. Ces deux livres sont accusés de révisionnisme et négationnisme.

par beaucoup de citoyens belges. La sortir de la commission, risquait de créer plus de problèmes en renforçant le sentiment de stigmatisation et de marginalisation d'une partie des citoyens belgo-rwandais.” (Sinamenye, 2020)

Conclusion : De la précipitation, du mépris et beaucoup de misogynie...

Pour conclure, je souhaite clairement me positionner et donner mon avis personnel sur ce sujet.

Durant toute cette polémique, on a pu constater beaucoup de précipitations.

Une précipitation dans les choix des membres d'une commission, pourtant essentielle et attendue depuis longtemps. Cette commission est censée apporter des pistes de réponses sur le colonialisme mais elle reste extrêmement opaque et ne suscite pas le débat de société qu'on aurait voulu voir émerger.

Mais aussi, une précipitation de la part de nombreux journaux belges qui n'ont pas pris le temps de vérifier les informations et qui n'ont pas hésité à désinformer les gens sur l'identité de Laure.

Je peux notamment citer la journaliste Colette Braeckman qui s'est empressée de dire que Laure était la fille d'un génocidaire. Ce que Norman dément en expliquant : *“On accuse son père d'avoir été condamné par des tribunaux Gacaca. Le père de Laure s'appelle Anastase Nkundakozera et il semble qu'il y ait un Anastase Nkundakozera qui ait été condamné par les tribunaux Gacaca en 2006. Par contre, ce n'est pas son père. Le père de Laure vit en Belgique depuis les années 90, c'est-à-dire avant le lancement des tribunaux Gacaca en 2002. Que ce soit au niveau de la description des deux individus, au niveau des professions exercés ou des régions d'origines, ces 2 personnes ne correspondent pas. De plus, le père de Laure n'a jamais été inquiété par la justice belge. Cet Anastase existe mais ce n'est certainement pas le père de Laure. Pourtant, c'est une accusation qui est reprise sans le moindre filtre dans les médias et parfois même, sans l'utilisation du conditionnel. Pourtant, aucun journaliste ne nous a jamais contactés pour vérifier ce type d'informations. Ils répètent juste les informations venant des officiels rwandais. On est subjugué et on est obligé d'envoyer des droits de réponse. La base de la déontologie journalistique n'est pas respectée.”* (Sinamenye, 2020)

En tant que belgo-rwandaise et afroféministe, je pense qu'il est important de comprendre dans quelle mesure les aprioris sur Laure ont pu influencer son traitement médiatique. Beaucoup de médias ont fait des raccourcis très rapides en déclarant que son père était génocidaire, sans même procéder à la moindre vérification. Pourtant, tous les Hutus ne sont pas des génocidaires et ce type de diffamation est extrêmement grave. Je ne suis pas sûre que ces mêmes médias auraient osé diffamer un homme blanc si aisément. Je crains que ce traitement soit lié à de la paresse intellectuelle et à un racisme insidieux.

Après le génocide contre les Tutsis, il y a eu une diabolisation et une essentialisation des hutus. Ce qui est un comble car il aurait fallu, au contraire, encourager la paix et favoriser la résilience d'un peuple déjà traumatisé par le racisme. Tous ces mensonges arrivent à avoir un écho dans les médias car ils répondent à des stéréotypes déjà bien ancrés dans l'imaginaire collectif en Belgique.

Je ne suis pas sûre que Laure soit la personne la plus légitime pour mener ce combat mais je ne pense pas qu'on puisse l'accuser à tort et à travers à cause de ses origines ou à cause de ses convictions politiques.

De plus, cette commission va surtout étudier la période coloniale. Il n'est donc pas question de se pencher sur le génocide mais plutôt de réfléchir aux conditions qui ont pu mener à un tel drame. Dans ces circonstances, je ne pense pas qu'il soit judicieux de congédier l'une des seules femmes noires de la commission.

Pour ce qui est du révisionnisme ou du négationnisme, ce sont des accusations graves qui peuvent être portées auprès de la Justice, et ce sera à elle de trancher.

Est-ce que le choix de Laure est une erreur ? Peut-être. Mais ce choix n'est pas plus grave que l'opacité de la commission et son manque d'inclusivité.

Je crois que tout ce processus est bien plus problématique que le choix de Laure.

Pour citer cet article : Izere M. (Nov. 2020) «**Polémique autour de Laure Uwase volet 2 : Qu'est-ce que la polémique autour de Laure Uwase nous apprend sur les fantômes du Rwanda ?**», Analyse n°21, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.

Bibliographie

- Commission de Vérité et de réconciliation*. (2020, Novembre). Récupéré sur Wikipedia: https://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_de_v%C3%A9rit%C3%A9_et_de_r%C3%A9conciliation#:~:text=Une
- Bamko. (2020, Septembre). Les Assises Décoloniales, communiqué de presse.
- Cros, M.-F. (2011, Février 09). *L'inquiétude des rescapés du génocide rwandais*. Récupéré sur Le Soie: <https://www.lalibre.be/international/l-inquietude-des-rescapes-du-genocide-rwandais-51b8cd8ae4b0de6db9bfd5d0>
- Elser, M. V. (s.d.). *Facebook*. Récupéré sur Page Facebook de l'auteur.
- Ibuka Mémoire & Justice – Centre labellisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Décret Mémoire)*. (s.d.). Consulté le 2020, sur Ibuka : <https://www.ibuka.app/about-us/>
- ICG. (2002). RWANDA AT THE END OF THE TRANSITION: A NECESSARY POLITICAL LIBERALISATION . NAIROBI/ BRUSSELS. Récupéré sur https://www.files.ethz.ch/isn/28733/053_rwanda_liberalization.pdf?fbclid=IwAR24qJLUGGN6cqLPsC3IdfCkPhDdV8ZBrXeYjXxBMKkhYzuxVQzaq_CplKI
- Khoury, N. (2016). *Political Reconciliation: With or Without Grand Narratives?*
- Leman-Langlois, S. (2005). *Le modèle “Vérité et réconciliation”*. Consulté le Novembre 2020, sur CAIRN: <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-7-page-112.htm#>
- Lukenge, C. (2020).
- Mestdagh, E. (2020).
- ONU. (2010). Rapport du Projet Mapping- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, 1993-2003 . 289.
- Sinamenye, N. I. (2020, Novembre). Secrétaire Générale de Bamko ASBL. (Marlene, Intervieweur)
- Veysset, P. (2020, Juin 18). *Passé colonial de la Belgique : une commission parlementaire devrait commencer ses travaux dès la rentrée*. Récupéré sur TV5monde: <https://information.tv5monde.com/info/passe-colonial-de-la-belgique-une-commission-parlementaire-devrait-commencer-ses-travaux-des-la>